



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nadine HERRMANN

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 14 mars 2023
Date de publication : 27 mars 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET	Nathalie, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine
---	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER Catherine donne procuration à DELAINE Isabelle, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, HAMD AOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine

Conseillers absents non représentés

Objet : Convention 2023 avec la Fondation « 30 millions d'amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Rapporteur : Madame Blandine CRETIN-MAITENAZ

Afin d'améliorer la gestion des animaux en divagation et errants sur son territoire, la Ville de Dole a signé, en 2014, une convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Dole et sa région pour assurer la prise en charge au sein de son refuge, des animaux en divagation.

En complément de la fourrière animalière, la Ville s'est engagée, depuis 2016, aux côtés de la SPA, dans une démarche de maîtrise des populations de chats errants du territoire. Cette coopération consiste, pour la SPA, à assurer la stérilisation et l'identification des animaux et pour la Ville au paiement de la totalité des frais y afférent.

Pour accompagner cette démarche de maîtrise des populations des chats errants, la Fondation « 30 Millions d'Amis », reconnue d'utilité publique, propose aux communes volontaires, d'assurer également la stérilisation et l'identification des chats errants, moyennant une participation de la commune aux frais de vétérinaires à hauteur de 50 %.

Ainsi, la Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximums suivants :

- 120 € TTC pour les femelles gestantes (ovario hystérectomie)
- 100 € TTC pour les femelles (ovariectomie)
- 80 € TTC pour les mâles (castration)

Ce dispositif étant mis en place au sein de la Collectivité depuis 2019, la Fondation propose le renouvellement de cette coopération pour l'année à venir.

Ainsi, cette coopération fera l'objet de conventions visant notamment à définir les modalités de versement de la contribution financière pour l'année 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 17 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention 2023 ci-annexé, avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 35
CONTRE : 0
DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Fondation « 30 Millions d'Amis »

Fait à Dole, le 20 mars 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

